

Le sous-prieur de Bose (Italie) propose la dissolution d'un mariage fondée sur la "mort de l'amour"...

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 9 février 2015



Dans la course aux élucubrations familiales, révélées par les prises de position de certains prélats ainsi que par la relation d'étape du synode extraordinaire pour la famille, on semble parfois confiner au burlesque. Ainsi, le site www.chiesa.espressonline.it nous apprend que le sous prieur de Bose (communauté oecuménique située en Italie et dont le fondateur, Enzo Bianchi, professe un oecuménisme radical), Luciano Manicardi, propose la reconnaissance par l'Église catholique de la [dissolution d'un mariage en raison de la "mort de l'amour"](#). (L'entretien figure intégralement, mais en italien, dans ce [lien](#)).

Un extrait de l'article reproduisant les propos relatifs à la proposition "choc" de Luciano Manicardi:

"Dans la 'Relatio synodi' il est fait référence à la 'différence en matière de discipline du mariage qui existe dans les Églises orthodoxes'. Cette discipline prévoit la possibilité de contracter un nouveau mariage non seulement en cas de veuvage mais également en cas de divorce, accompagné par un parcours de pénitence et, dans tous les cas, pas plus de trois fois (cf. aussi la 'Relatio ante-disceptationem' 3f). Si, pour le moment, il paraît difficile d'introduire dans l'Église catholique le modèle orthodoxe qui prévoit

également l'admission de justes causes de divorce (dans le monde orthodoxe, en effet, depuis le canon 9 de Basile de Césarée qui fut repris par le concile 'in Trullo' de 691-692, on considère comme une véritable exception à l'indissolubilité du mariage celle qui est évoquée par Matthieu en *Mt* 5, 32 et 19, 9). **Cependant, du moment que l'Église catholique prévoit déjà la possibilité d'un autre mariage sacramentel en cas de mort de l'un des conjoints, reconnaissant ainsi une fin irréversible du premier mariage sans que le principe de l'indissolubilité ait été enfreint, on peut penser qu'elle pourrait aller jusqu'à accepter la possibilité d'un nouveau mariage face à l'évidence de la fin irréversible de certains mariages en raison de la mort de l'amour, de la mort de la relation, face à la transformation de la vie commune en un enfer quotidien.** Certainement, en association avec une disposition pénitentielle et avec la volonté de prendre sérieusement un nouveau départ dans le cadre d'une nouvelle union. Et cela en tant que mesure pastorale et 'oikonomica' qui dit la miséricorde de Dieu, son amour plus fort que la mort, et qui va à la rencontre de la fragilité humaine avec compassion. Bien entendu cette solution, présentée par un théologien comme Basilio Petrà, que l'on s'étonne de ne pas avoir vu parmi les experts appelés au synode de 2014, aurait des conséquences au plan œcuménique dans la mesure où il représenterait un indiscutable rapprochement de positions avec ce qui se pratique dans d'autres Églises".

On ne sait pas comment qualifier cette institution inconnue de la Tradition de l'Église et même de l'Écriture. Un divorce ? On ne voit pas comment on pourrait qualifier une proposition aussi subversive... On pensait pourtant que les époux acceptaient de s'unir pour le meilleur et pour le pire...

On rappellera que la constitution pastorale [*Gaudium et Spes*](#) refusait explicitement le divorce dans les extraits suivants:

La dignité de cette institution ne brille pourtant pas partout du même éclat puisqu'elle est ternie par la polygamie, l'épidémie du divorce, l'amour soi-disant libre, ou d'autres déformations. De plus, l'amour conjugal est trop souvent profané par l'égoïsme, l'hédonisme et par des pratiques illicites entravant la génération (n. 47, 2)

Cet amour, ratifié par un engagement mutuel, et par-dessus tout consacré par le sacrement du Christ, demeure indissolublement fidèle, de corps et de pensée, **pour le meilleur et pour le pire ; il exclut donc tout adultère et tout divorce** (n. 49, 2)

La réécriture de l'économie sacramentelle proposée par certains a de quoi étonner: elle est inconnue de la Tradition, du Magistère - récent ou non - et même de Vatican II.